



Actus Agricoles

Julien Denormandie annonce le 28 avril 2021, l'ouverture d'un nouveau dispositif pour l'acquisition d'agroéquipements par les professionnels de la filière des protéines végétales. Doté de 20 millions d'euros grâce au plan France Relance, ce dernier vient accélérer la mise en œuvre de la stratégie protéines végétales et sera ouvert le 17 mai.

Lancé fin janvier, le premier guichet a suscité un vif intérêt et a déjà permis de mobiliser 20 millions d'euros pour plus de 1 160 demandeurs, indique le ministère. Fort de ce succès, l'enveloppe initiale de 20 millions d'euros (M€) a été doublée, avec l'ouverture d'un nouveau guichet. Il cible spécifiquement les équipements dédiés à la culture des oléoprotéagineux mais également les sursemis de légumineuses fourragères. Il permettra enfin de financer une partie des dossiers déposés en janvier, qui n'avaient pu être retenus, mais également de soutenir les nouvelles demandes d'agriculteurs.

Budget doublé

L'ouverture de ce deuxième guichet, doté de 20 M€, a été votée lors d'une réunion exceptionnelle du conseil d'administration de FranceAgriMer, ce mercredi 28 avril, pour une ouverture le 17 mai. Pour soutenir la dynamique de la stratégie protéines végétales, il a également été annoncé qu'un troisième dispositif d'appel à projets serait ouvert au second semestre afin d'examiner les dossiers qui n'avaient pas pu être retenus lors de l'instruction des deux premiers guichets.

A l'occasion de ce conseil d'administration, le ministre a également proposé une enveloppe de 2 M€ dédiée aux sursemis. Elle sera votée dans les prochains jours.

« Pour relever le défi de notre souveraineté alimentaire, les acteurs de la filière protéines végétales sont des maillons essentiels, souligne le ministre de l'Agriculture. Les accompagner dans l'acquisition de nouveaux agroéquipements et la structuration de leurs activités est une priorité du plan France Relance réaffirmée avec l'ouverture de ce nouveau guichet. Notre stratégie nationale pour le développement des protéines végétales est lancée et nous permettra d'ici 2030 de doubler les surfaces de productions nationales ».

<p>La stratégie protéines végétales du gouvernement – Une priorité du plan France Relance</p> <p>Souhaitée par le président de la République, la stratégie nationale pour le développement des protéines végétales répond à l'enjeu de souveraineté alimentaire. Dotée de plus de 120 millions d'euros grâce au plan France Relance, elle permettra d'ici 2030 de doubler les surfaces dédiées à ces productions ainsi portées à 2 millions d'hectares (soit 8% de la surface agricole utile). Elle s'axe autour de trois priorités :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Réduire notre dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers ;2. Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières3. Développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves, etc.)
